
Lettre de Bourbotte, Turreau et Prieur (de la Marne),
représentants en mission près les armées réunies de l'Ouest et
des Côtes de Brest, relative à la poursuite des brigands, lors de
la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793)

Pierre Bourbotte, Louis Turreau de Linières, Pierre Louis Prieur de la Marne

Citer ce document / Cite this document :

Bourbotte Pierre, Turreau de Linières Louis, Prieur de la Marne Pierre Louis. Lettre de Bourbotte, Turreau et Prieur (de la Marne), représentants en mission près les armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, relative à la poursuite des brigands, lors de la séance du 28 frimaire an II (18 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 627-628;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38951_t1_0627_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38951_t1_0627_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

(Suivent les lettres lues par Barère, au nom du comité de Salut public, à l'appui du projet de décret.)

I.

Francastel représentant du peuple, délégué par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest au comité de Salut public (1).

« A Angers, le 25 frimaire, au II de la République française, une et indivisible.

« Le retour des brigands dans le département de la Mayenne m'a engagé à faire mettre en bon état de défense la partie de la ville qui se trouve à la droite de cette rivière. Le général en chef Turreau, qui est arrivé ce matin, a trouvé les ouvriers et partie de la garnison travaillant avec activité à renforcer les points faibles et à démolir quelques maisons trop voisines des remparts. L'esprit est très bon, et il serait à désirer que l'ennemi vint faire quelque nouvelle tentative au pied de nos remparts.

« Nous ne perdons pas de vue les rives de la Loire: Levassour a rempli vos intentions; le général Turreau donne de nouveaux ordres, prend de nouvelles dispositions. Je compte bien que si les brigands passent la Loire, ce sera dans la barque à Caron.

« On assure qu'une division de ces scélérats s'est portée à Craon. Je n'ai pas reçu de nouvelles de mes collègues depuis leur départ du Mans pour poursuivre les débris de l'armée catholique et royale.

« Salut et fraternité.

FRANCATEL.

II.

Bourbotte, Turreau, Prieur (de la Marne), représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, à leurs collègues composant le comité de Salut public (2).

« A Laval, le 25 frimaire, à 10 heures du soir, l'an II de la République française, une et indivisible.

Depuis notre dernière, les troupes républicaines réunies n'ont cessé de poursuivre les brigands; nous avons rencontré sur les chemins qu'ils ont suivis les traces de la déroute la plus complète: des cadavres se présentaient à chaque pas; des caissons, des femmes, des enfants arrêtés, saisis partout, prouvaient que le centre de l'armée avait été entaillé; nous avons aussi rencontré les habitants des campagnes armés de fusils, de fourches, de faux, dominant la chasse aux brigands et les exterminant de tous côtés. Nos soldats espéraient les retrouver à Laval et

le désir qu'ils ont de les exterminer, les cris de *Vive la République, la Montagne, la mort aux brigands* sont des présages certains de nouvelles victoires qu'ils remporteront (1).

« Les brigands ont quitté Laval dès hier soir: notre cavalerie est à leur poursuite, l'armée marche demain sur eux et, à la première rencontre, il n'existera plus d'armée de brigands. La perte qu'ils ont faite depuis Le Mans est incalculable. Ils se sont dirigés aujourd'hui sur Craon, nous ne savons où ils perceront leurs pas demain, mais nous les poursuivrons sans relâche. L'armée défile dans cet ins. au dans les rues de Laval. La plus grande joie et la plus grande énergie y régneront. Nous n'avons qu'un chagrin, c'est de ne pouvoir donner à nos braves frères les souliers qu'exigent des marches aussi rapides: nous en rencontrons en nombre infini marchant pieds nus dans la boue, dans le froid, et, si vous ne nous secouez pas, nous aurons le chagrin de voir des maladies enchaîner leur courage.

« Nous avons oublié, dans notre dernière, de rappeler, parmi les bataillons qui se sont signalés devant Le Mans, le 1^{er} et le 2^e bataillon de Paris formés à l'époque de la révolte du Calvados.

« Nous joignons ici la copie d'une proclamation que nous faisons imprimer. Nous pensons qu'il serait essentiel de la faire insérer au *Bulletin* afin qu'elle fût plus sûrement répandue dans les départements qu'elle intéresse.

« Nous avons envoyé des courriers dès avant-hier à Cherbourg, à Brest, à Vannes, à Lorient, à Rennes et à Nantes, à Alençon, tous nos collègues qui se trouvent dans ces divers lieux ont été instruits de la déroute. Nous n'avons pu faire de proclamation au Mans, faute d'imprimeur, mais nous avons envoyé cent hommes et 50 chevaux du pays dans toutes les campagnes.

« Nous vous avons promis de vous transmettre les belles actions de nos républicains, nous sommes occupés à les recueillir.

« Nicolas Laval, de Reims, département de la Marne, du 1^{er} bataillon des chasseurs républicains, s'est battu, dans l'affaire du Mans, corps à corps avec un des chefs de brigands, il l'a renversé d'un coup de sabre et lui a arraché sa croix de Saint-Louis, dont il nous a chargé de faire hommage à la Convention nationale.

« François-Toussaint Vichot, gendarme de la 1^{re} compagnie de la 33^e division, âgé de 50 ans, ayant 30 ans de services, fut blessé à la jambe, à la bataille du Mans, par une balle qui lui perça le mollet; il eut, après le coup reçu, le courage de combattre deux brigands et de les tuer.

« On nous annonce la mort de plusieurs chefs de brigands. Supeaux, l'un d'eux, s'est, dit-on, brûlé la cervelle. Nous vous envoyons un reliquaire en forme de médaillon, contenant foreusement, marque distinctive des chefs, et arraché à l'un d'eux.

« BOURBOTTE, PRIEUR (de la Marne);
TURREAU.

« P. S. Vous trouverez la croix ci-jointe, le reliquaire partira par le 1^{er} courrier.

« Notre lettre n'est pas partie hier soir, faute

(1) Archives nationales, carton DIII 348. — *Bulletin de la Convention* du 29 frimaire an II (jeudi 20 décembre 1793).

(2) Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Brest, carton 5114. *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 28 frimaire an II (mardi 18 décembre 1793).

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* (29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793), p. 464, col. 1).

de courrier et de chevaux. Voici les nouvelles de ce matin 26 frimaire 8 heures du matin : Westermann écrit de Craon le 25 :

Bientôt la fin du monde. Le nombre des morts d'hier, la nuit et ce matin est inexprimable. L'ennemi est parti d'ici hier à minuit; il a des ailes il veut joindre Charette. Il a pris la route de Pouancé pour coucher à Condé, sans débrider; je le suis, quoique mes chevaux soient sur les dents. Les deux coups de feu que j'ai reçus me font grand mal. Je crains fort que la fatigue augmente le mal; je n'en peux plus, il n'y a que le désir de vaincre qui me soutient.

P. S. Nous apprenons à Filsant qu'au dernier passage des brigands à Laval les femmes de cette ville, dont les maris étaient absents, dans la crainte d'être forcées de marcher avec les brigands ont désarmé 4 à 500 de ces derniers (1).

PROCLAMATION (2).

Liberté, Égalité.

Au nom du peuple français.

A Laval, le 25 frimaire, 10 heures du soir, l'an II de la République française, une et indivisible.

Bourbotte, Turreau, Prieur (de la Marne), représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, aux citoyens et administrateurs des départements de la Mayenne, Mayenne-et-Loire, la Sarthe, l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de l'Orne, de la Manche et autres circonvoisins.

Les brigands se sont présentés devant Angers, et un grand nombre y a trouvé la mort. Ils ont osé disputer l'entrée de la commune du Mans à nos troupes républicaines, rien n'a résisté au courage de nos braves soldats; les rues, les routes et les campagnes voisines sont jonchées de cadavres de brigands; les caissons, les munitions et une grande partie de leurs canons sont en notre possession : en un mot, l'armée des brigands est en fuite et en déroute; nos soldats les poursuivent. Pour échapper à leurs coups, ils se jettent par bandes dans les campagnes, où ils continuent à exercer leurs brigandages; leurs chefs perfides vont chercher à soustraire, par la fuite, leurs têtes coupables à la vengeance

(1) Vils applaudissements, d'après le *Mercur universel* [29 frimaire an II, jeudi 19 décembre 1793, p. 464, col. 1] et d'après le *Moniteur universel* [n° 89 du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793), p. 360, col. 3].

Le *Mercur universel*, dans son compte rendu, ajoute :

« Des membres demandent que la Convention décrète que ces républicains ont bien mérité de la patrie.

« MERLIN (de Thionville) désire que les faits soient connus d'une manière exacte avant que l'assemblée prononce. Le renvoi au comité de Salut public est adopté. »

(2) *Archives nationales*, carton AFII 122, plaquette 928, pièce 9. *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793).

nationale. Secondez nos efforts; achevez avec nous la destruction de ces scélérats; levez-vous pour garder vos foyers, vos femmes, vos enfants et vos propriétés; saisissez vos armes; prenez vos piques, vos faux, vos fourches, vos leviers; qu'au même instant, le tocsin retentisse dans toutes vos communes, qu'il sonne la dernière heure des brigands, et qu'il ne s'arrête que lorsqu'il n'en existera plus un seul.

Signé : BOURBOTTE, PRIEUR (de la Marne),
L. TURREAU.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Barère. Voici des dépêches qu'a reçues le comité de Salut public.

(*Suivent des extraits des lettres de Francastel, de Bourbotte, de Turreau et de Prieur de la Marne, lettres que nous avons insérées plus haut d'après les originaux qui existent aux Archives nationales.*)

Barère. Il nous est dénoncé qu'un grand nombre de brigands ont passé dans le Morbihan, pour tâcher de le soulever. D'un autre côté, Bellegarde nous a appris que dans le pillage qu'ils firent d'un caisson, ils lui prirent son portefeuille, où étaient les passeports et les décrets dont il était porteur. Il présume, et le comité le pense avec lui, que quelque chef de brigands pourrait s'en servir pour voyager dans la République. Ces considérations nous ont déterminés à vous présenter un projet de décret.

Barère lit un décret qui déclare nuls les passeports que contenait le portefeuille de Bellegarde, et qui énonce leur date.

Goupilleau (de Fontenay.) Je demande, par amendement, que désormais les passeports des représentants du peuple contiennent leur signature.

Barère adopte l'amendement, et le décret ainsi amendé est adopté.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique [MATHIEU, rapporteur (2)], décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}.

« La Commission des monuments est supprimée.

(1) *Moniteur universel* [n° 90 du 30 frimaire an II (vendredi 20 décembre 1793), p. 364, col. 2]. D'autre part, on lit dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* du 29 frimaire :

« Le citoyen Barère a dit :

« A la déroute de Châtillon, le 15 octobre dernier, des brigands ont pillé le caisson dans lequel étaient tous les décrets et passeports des différentes Commissions, et particulièrement le décret et passeport du mois d'août dernier, pour la Commission dans le département de la Charente et l'armée des Côtes de La Rochelle. Il présume que quelques chefs de brigands pourraient se servir de ces pièces pour voyager dans la République. Il propose de provoquer un décret, par lequel ceux qui voyageront avec les mêmes passeports seront mis en état d'arrestation, et que le *Bulletin de la Convention* serait seul suffisant pour cela. »

(2) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 282, dossier 795